Informations de base

2022/2969(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Certaines catégories d'animaux et de biens exemptées des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, des contrôles spécifiques des bagages personnels des passagers et de petits envois de biens expédiés à des personnes physiques, qui ne sont pas destinés à être mis sur le marché. Rectification de certaines versions linguistiques de l'annexe III

Complétant 2013/0140(COD)

Subject

3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire

6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
Commission neur avia	Rapporteur(e) pour avis	Date de
Commission pour avis		nomination

Evénements clés Date **Evénement** Référence Résumé 23/11/2022 Publication du document de base non-législatif C(2022)08349 23/11/2022 Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois 14/12/2022 Annonce en plénière de la saisine de la commission 14/12/2022 Annonce en plénière de la saisine des commissions associées 31/01/2023 Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2969(DEA)

Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué		
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué		
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0140(COD)		
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur		
Dossier de la commission	ENVI/9/10751		

Portai	l de d	locument	tation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)08349	23/11/2022	